



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 22 mai 2023
à 18 heures 30*

Nombre de Membres (quorum)		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	17	25

Date de la convocation

16/05/2023

Date d'affichage

05/06/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - LOUIS-VASSAL Patrick - CRAPONNE Jean-Louis - GARREL Régine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain - PLAZA PUTTI Mireille.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme RANC Sylvie a donné procuration à M. CACELLI Alex.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
M. ORLANDI Pascal a donné procuration à Mme MORETTI Karine
M. DEL NISTA Xavier a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à M. LOUIS-VASSAL Patrick
M. FILIERE Thierry a donné procuration à M. MALEN Serge
Mme PILLOT-CAILLIATTE Marion a donné procuration à M. COUSTON Rémy

Absents excusés : ANDRÉ Claude – BOUIX Sandra.

Secrétaire de séance : M. LOUIS-VASSAL Patrick.

Mouvement en cours de séance : arrivée de Mme BOUIX Sandra durant la présentation de la délibération n° 2023-05-32.

Nature de l'acte : 4.1.1 Créations et transformations d'emplois
DELIBERATION N° 2023-05-32

OBJET : RESSOURCES HUMAINES – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Considérant les possibilités d'avancement de grade de plusieurs agents et le besoin de pérenniser les postes d'un agent de surveillance de la voie publique et d'un agent du service entretien, Monsieur le Maire propose de créer les postes correspondants.

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois créés			
Ingénieur principal	100%	1	A
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	C
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	80%	1	C
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	C
Animateur principal de 1 ^{ère} classe	100%	1	B
Adjoint technique	85.71%	1	C
Adjoint technique	71.43%	1	C

Monsieur le Maire informe également que les quotités de temps de travail de postes créés en conseil municipal doivent être modifiées avant d'être pourvus par des agents :

	Catégorie	Temps de travail initial	Temps de travail modifié
Emplois modifiés			
Adjoint technique	C	80%	74.29%
Adjoint technique	C	94%	88.57%

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,
APRES AVIS de la commission affaires générale réunie le 15 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 01/07/23.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
26	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Patrick LOUIS-VASSAL

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 05/06/2023
de la publication le 05/06/2023
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.